Communiqué de presse du Conseil d'Etat

30 septembre 2015

La version Internet fait foi



Sommaire

Genève-Confédération	5
Visite confédérale au canton de Bâle-Ville	5
Approbation de l'arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021	5
Oui avec réserves à l'ordonnance fédérale sur la formation continue	5
Oui nuancé à la mise en place d'un « réseau de données sécurisé »	6
Genève soutient avec réserve la vision du Conseil fédéral sur la future politique aéronautique	6
Genève	7
Association des communes genevoises : remerciements à la présidente sortante et félicita nouveau président	
Loterie romande : 3 ^e attribution et désignation de deux nouveaux membres	7
Changements de conseillères et conseillers municipaux	8
Entrée en vigueur de lois	9
Agenda des invitations à la presse	12

Genève-Confédération

Visite confédérale au canton de Bâle-Ville

Les 30 septembre et 1^{er} octobre 2015, le Conseil d'Etat *in corpore* se rendra dans le canton de Bâle-Ville à l'invitation de son gouvernement cantonal. La dernière visite du gouvernement genevois à Bâle-Ville date de septembre 1999. Quant au gouvernement bâlois, il avait été reçu à Genève pour la dernière fois en mai 2003.

Le programme de cette visite confédérale de 24 heures comprend une présentation du nouveau quartier « Freilager Dreispitz », situé au sud de Bâle, une visite de l'exposition « Future Present » au « Schaulager » ainsi que de l'EuroAirport Basel/Mulhouse/Freiburg.

L'an passé, le Conseil d'Etat s'est rendu dans le canton de Lucerne et l'année prochaine, il se rendra en visite confédérale dans le canton d'Uri.

Approbation de l'arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021

En réponse à une consultation du Département fédéral des finances, le Conseil d'Etat a fait savoir qu'il approuvait le projet d'arrêté fédéral relatif au nouveau régime financier 2021. Ce projet propose principalement d'abroger la limitation dans le temps de la perception de la TVA et de l'impôt fédéral direct (IFD), programmée pour 2020, afin de permettre à la Confédération de percevoir ces deux impôts de façon permanente à partir de 2021.

L'abrogation de cette limite temporelle n'aura aucun effet financier pour la Confédération, pour les cantons et les communes. Son seul objectif est de rendre pérenne le régime fiscal actuel.

Pour toute information complémentaire : M. Bertrand Lugon-Moulin, secrétaire général adjoint, DF,

2 327 98 21.

Oui avec réserves à l'ordonnance fédérale sur la formation continue

En réponse à une audition du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, le Conseil d'Etat s'est prononcé globalement en faveur du projet d'ordonnance sur la formation.

Dans sa réponse, le gouvernement genevois approuve dans les grandes lignes les articles du projet et salue la création, par la Confédération, de la base légale nécessaire pour soutenir financièrement les organisations actives à l'échelle nationale dans le domaine de la formation continue et pour promouvoir l'acquisition et le maintien des compétences de base chez l'adulte.

Toutefois, le Conseil d'Etat propose quelques précisions en vue de la mise en application du projet. Il estime notamment que les moyens financiers actuellement prévus par la Confédération sont insuffisants pour mettre en œuvre les objectifs de la loi et souhaite que des ressources plus conséquentes soient mises à disposition des acteurs concernés.

Pour toute information complémentaire: M. Grégoire Evéquoz, directeur général de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, DIP, 202 388 44 25 ou 079 308 21 88.

Oui nuancé à la mise en place d'un « réseau de données sécurisé »

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports relative à la mise en place d'un réseau de données sécurisé. Il confirme son grand intérêt à intégrer ce projet stratégique, qui permettra de relier les principaux partenaires de la protection de la population de la Confédération, des cantons ainsi que les exploitants d'infrastructures critiques, lors de crises ou de situations d'urgence sur une plateforme de communication et de données totalement sécurisée.

Le gouvernement genevois émet néanmoins des réserves sur le financement de ce projet et souhaite que la Confédération assume les charges découlant de sa réalisation. Il souligne également qu'il est trop tôt pour se déterminer sur certains choix techniques, qui devront être évalués dans le futur en fonction des besoins effectifs des applications appelées à transiter sur ce réseau.

Pour toute information complémentaire : M. Serge Holdener, secteur télématique, office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, DSE, **2** 022 546 58 77.

Genève soutient avec réserve la vision du Conseil fédéral sur la future politique aéronautique

Le Conseil d'Etat a répondu à deux consultations du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication relatives, l'une, au projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique, l'autre, à la révision partielle 1+ de la loi sur l'aviation.

Le gouvernement genevois partage la vision du Conseil fédéral sur la future politique aéronautique, dont il partage les conclusions. Il attire toutefois l'attention de la Confédération sur la question de la sécurité et de son financement.

S'agissant de la révision partielle de la loi sur l'aviation, le gouvernement genevois a accueilli favorablement le projet et a fait valoir ses positions auprès du Conseil fédéral, notamment en matière de sûreté et de sécurité du site aéroportuaire. Il a en outre défendu le point de vue d'une consultation des cantons concernés au moment de l'établissement des ordonnances d'application de la loi, dans la mesure où le projet de révision laisse une grande latitude au Conseil fédéral pour émettre les règles.

Genève

Association des communes genevoises : remerciements à la présidente sortante et félicitations au nouveau président

Le Conseil d'Etat a adressé ses sincères remerciements à Mme Catherine Kuffer-Galland pour son activité déployée ces quatre dernières années à la présidence de l'Association des communes genevoises (ACG). Maire de Vandoeuvres depuis 2003, Mme Kuffer-Galland a quitté la présidence de l'ACG le 26 septembre 2015.

Par ailleurs, le gouvernement genevois a adressé ses félicitations à M. Thierry Apothéloz, maire de Vernier, désigné le même jour pour succéder à Mme Kuffer-Galland à la tête de l'ACG.

Loterie romande: 3^e attribution et désignation de deux nouveaux membres

Le Conseil d'Etat avalisé les propositions formulées par l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande lors de la troisième de ses quatre séances annuelles. Ainsi, 99 institutions à but non lucratif se sont vu attribuer un total de 8,28 millions de francs, dont 41% au bénéfice de la culture.

Rappelons que l'organe de répartition des bénéfices de la Loterie romande est chargé de gérer, sur délégation du Conseil d'Etat, le fonds du même nom, qui destine à l'utilité publique les bénéfices réalisés.

Comme à l'accoutumée, la liste des bénéficiaires ainsi que la destination et le montant de chaque attribution sont publiés dans la Feuille d'avis officielle.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a désigné deux nouveaux membres pour siéger au sein de l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande, dès le 1^{er} octobre prochain. Il s'agit de Mme Karine Chevallier (Tissot), 41 ans, historienne de l'art et directrice du Centre d'art contemporain d'Yverdon-les-Bains, et M. Jean-François Pitteloud, 62 ans, historien, ancien chargé de cours à la faculté des lettres de l'Université de Genève en histoire contemporaine de l'action humanitaire.

Dans le même temps, le Conseil d'Etat a pris acte de la démission de Mme Valérie Mavridorakis, enseignante à la Haute école d'art et de design de Genève, qui siégeait au sein de cette commission depuis l'été 2011 et a renoncé à son mandat en raison de changements professionnels qui l'éloigneront de Genève. Le Conseil d'Etat remercie Mme Mavridorakis de son engagement au service de l'utilité publique.

Avec ces deux nouveaux membres, l'organe de répartition compte désormais onze membres, conformément au règlement relatif à la répartition des bénéfices de la Loterie romande.

Pour toute information complémentaire : M. Bernard Favre, président de l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie romande, PRE, **2** 079 215 80 58.

Changements de conseillères et conseillers municipaux

Durant le mois de septembre 2015, le service des votations et élections a procédé à sept remplacements de conseiller-ère-s municipales-aux dans les communes genevoises suivantes :

A Onex, M. Ismet Kurteshi est élu en remplacement de M. Renaud Bernard, démissionnaire.

A Thônex, Mme Céline Martin est élue en remplacement de M. Patrick Gautier, démissionnaire, et Mme Marta Macchiavelli est élue en remplacement de M. Marc André Haldimann, démissionnaire.

A Veyrier, M. Alain Pautex est élu en remplacement de M. Rolf Haidinger, démissionnaire.

A Chêne-Bourg, M. Komla Sobo est élu en remplacement de Mme Danielle Bütschi Häberlin, démissionnaire.

A Genève, M. Gazi Sahin est élu en remplacement de M. Olivier Baud, démissionnaire.

A Meyrin, M. Francesco Falvo est élu en remplacement de M. Philippe Hamann, démissionnaire.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, 🕿 022 327 95 09.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2014 (L11615)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2014 (L11617)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2014 (L11616)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2014 (L11628)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2014 (L11627)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2014 (L11649)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2014 (L11648)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2014 (L11651)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activité de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2014 (L11650)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)

Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels des Transports publics genevois (TPG) pour l'année 2014 (L11653)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport de gestion des Transports publics genevois (TPG) pour l'année 2014 (L11652)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers de l'Université de Genève pour l'année 2014 (L11655)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2014 (L11654)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'année 2014 (L11657)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2014 (L11656)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (imad) pour l'année 2014 (L11659)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activité de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'année 2014 (L11658)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de la Fondation des parkings pour l'année 2014 (L11630)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de la Fondation pour les terrains industriels de Genève pour l'année 2014 (L11632)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activités de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'année 2014 (L11631)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers consolidés de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'année 2014 (L11634)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activité de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)

l'année 2014 (L11633)		
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Camille Martin pour l'année 2014 (L11636)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activité de la Fondation HBM Camille Martin pour l'année 2014 (L11635)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015, (11638) approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Emma Kammacher pour l'année 2014 (L11638)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activité de la Fondation HBM Emma Kammacher pour l'année 2014 (L11637)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Jean Dutoit pour l'année 2014 (L11640)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activité de la Fondation HBM Jean Dutoit pour l'année 2014 (L11639)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de la Fondation HBM Emile Dupont pour l'année 2014 (L11642)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activité de la Fondation HBM Emile Dupont pour l'année 2014 (L11641)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant les états financiers individuels de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2014 (L11644)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 26.06.2015 approuvant le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2014 (L11643)	Conseil d'Etat	Samedi 3 octobre 2015 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle)

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
6 octobre 12h00	Lancement des travaux pour la cadence au quart d'heure des trains du LEMAN Express entre Coppet et Lancy – Pont-Rouge	47, ch. William-Barbey 1292 Pregny-Chambésy	DETA	Yann Gerdil-Margueron 2 022 546 78 49 ou 076 383 59 44
9 octobre 13h30	Inauguration de Brenaz+100	La Brenaz 12, chemin de Favra 1241 Puplinge	DSE	Laurent Forestier 2 022 327 94 12 3 0u 079 240 83 67
12 octobre 18h00	Cérémonie de remise des prix du concours CinéCivic	Salle de l'Alhambra 1204 Genève	СНА	Valérie Vulliez Boget ☎ 022 327 95 04
15 octobre 14h00	Inauguration de la Versoix renaturée	Au bout du chemin du Molard 1290 Versoix	DETA	Leyla Caragnano ☎ 022 546 76 14 ou 079 220 56 25